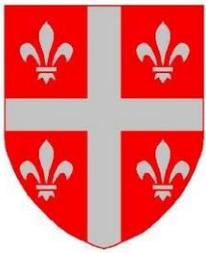


# Les Nouvelles de Chanonat

Journal trimestriel d'information

Bulletin municipal

Octobre 2008 n°53



## Le mot de la municipalité

La rentrée 2008 des écoles fait déjà partie des souvenirs.

A première vue cette rentrée ne ressemble plus aux rentrées d'antan. Les nostalgiques diront que nous avons perdu la solennité, les blouses neuves et l'odeur des cartables en cuir.

Au fil des années, des réformes, des initiatives locales et le dialogue entre les personnes impliquées dans la vie scolaire ont permis d'éliminer de cette journée une grande partie des sources de peurs inutiles. Pourtant, bien que la forme ait changé, l'émotion reste la même pour

les enfants, les parents, les enseignants, le personnel non enseignant et les élus.

Encore quelques larmes chez les petits et peut-être chez leurs parents, mais rien de dramatique, juste ce qu'il faut pour que *cette journée reste un moment symbolique*.

*Suite page 2*



## Sommaire

Informations municipales	p.3-4
Vie associative :	
- Chanonat tennis club	p.5
- Les amis de l'Auzon	p.5
- Comité des fêtes	p.6
- Assoc. pour le don du sang	p.6
Informations culturelles :	
- Médiathèque	p.6-7
Nouvelles des écoles	p. 8
Informations commerciales	p.9
Informations Générales	p.9-10
Etat civil	p.10



## *Le mot de la municipalité (suite)*

Le jour de la rentrée est toujours considéré, à tort ou à raison, comme un moment important qui peut avoir une influence sur le déroulement de l'année scolaire. Ce jour là, la communauté scolaire se met en place pour une année. C'est l'apprentissage de la vie en société pour les uns, la gestion et l'animation de cette vie pour les autres.

Chacun, pour des raisons différentes, éprouve donc une certaine anxiété face à cet événement qui est pour les acteurs principaux de l'école, mais aussi plus largement pour la commune, une étape importante dans le déroulement de l'année scolaire. L'école est, pour une commune comme la notre, un moteur essentiel à son activité. Les mouvements qu'elle génère rythment la vie de nos villages. Elle anime le lien social. L'école donne l'opportunité à des parents de se rencontrer. C'est un lieu privilégié pour faire connaissance. Les discussions au sujet des activités des enfants sont des occasions uniques d'échange.

- Nous avons la chance d'avoir des enseignants, des animatrices de la médiathèque, des associations et des particuliers qui coopèrent pour ouvrir l'école sur des connaissances moins académiques.

- Nous avons également, à Chanonat, la chance d'avoir une cantine avec une cuisinière. Les repas servis aux enfants ne sont pas issus d'une chaîne de restauration collective.

- Nous sommes aussi très conscients que le cadre de vie scolaire ne serait pas aussi agréable sans

un entretien impeccable au quotidien, et que si le déroulement de chaque journée semble se poursuivre naturellement nous le devons à la qualité du travail de toutes les personnes non enseignantes qui s'impliquent au côté des enseignants.

Depuis de nombreuses années, l'école fait partie des priorités de la municipalité. Nous avons choisi d'investir pour l'avenir. Les élèves des écoles de Chanonat sont actuellement dans des conditions de travail qui peuvent être considérées comme favorables.

Cette année les élèves de l'école maternelle trouveront pour la récréation un nouveau jeu de plein air dont la mise en place est en cours. Nous sommes désolés du retard pris dans son installation suite à un contretemps technique ; ce problème sera résolu rapidement. Ce jeu et le développement des arbres plantés dans la cour vont contribuer à l'amélioration de la vie scolaire de nos tout petits.

Nous espérons que les nombreux enfants nés dans la commune cette année et les années précédentes auront encore, dans l'avenir, des conditions aussi favorables pour construire leur parcours scolaire. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il en soit ainsi.

Nous souhaitons aux élèves, aux enseignants, au personnel non enseignant et aux parents une très bonne année scolaire.

*Le maire*



# Informations Municipales

## Quels permis déposer en Mairie pour les constructions (création et/ou extension) ?

Déjà une année que la réforme des permis de construire est en application (1<sup>er</sup> octobre 2007).

D'une multitude d'autorisations auparavant, il n'en reste plus que trois :

- le permis de construire,
- le permis d'aménager,
- le permis de démolir,

La déclaration préalable remplace la déclaration de travaux, auxquels s'appliquent :

- les mêmes règles fondamentales du RNU\*,
- les mêmes règles d'instruction (délais, procédure).

Les délais d'instruction sont de :

- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager,
- 2 mois pour les demandes de permis de construire d'une maison individuelle,
- 2 mois pour les permis de démolir,
- 1 mois pour les déclarations préalables.

### Dépôt du permis :

Si le projet nécessite une modification du délai d'instruction, vous en serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier en mairie.

L'avis de réception (si vous envoyez votre dossier par courrier) ou le récépissé (si vous le déposez en mairie) est la date de départ de l'instruction.

Si à l'issue du délai d'instruction vous n'avez reçu aucun courrier, le silence de l'administration (DDE\*, mairie) vaudra décision favorable.

Votre permis ou votre déclaration préalable est périmé si les travaux ne sont pas entrepris dans un délai de deux ans, sauf si, à votre demande, deux mois au moins avant l'expiration du délai validé, vous souhaitez une prorogation. Celle-ci est acceptée pour une année supplémentaire.

### Déclaration d'achèvement de travaux :

Lorsque vos travaux sont terminés, que vous ayez bénéficié d'un permis ou d'une déclaration préalable, vous devez adresser en mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

En application de la réforme du Code de l'Urbanisme et du droit des sols opposable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, vous devez (ou l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de la construction) signer, en vous engageant pénalement, « la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux au permis de construire ».

La commune aura alors 3 mois pour contester cette déclaration à compter de sa réception en mairie par courrier RAR (Recommandé avec Accusé de Réception).

Tous les travaux autorisés peuvent faire l'objet d'un contrôle par la commune ou les services compétents de la DDE.

Dans tous les cas, votre projet devra être conforme aux règles du Plan d'Occupation des Sols de la commune. Nous vous conseillons avant d'engager tout travaux, si minime soit-il (changement de tuiles, coloris et texture de vos volets, coloris et aspect de votre façade,...) de vous renseigner en mairie. Des secrétaires, des élus sont à votre disposition pour tous renseignements afin de vous éviter des désagréments.

### Lexique :

**RNU** le Règlement National d'Urbanisme est le fil conducteur en matière de réglementation et de planification urbaine pour toutes les communes, qu'elles aient une carte communale, un plan d'occupation des sols, un plan local d'urbanisme ou qu'elles n'aient rien du tout.

**PCMI** Permis de construire d'une maison individuelle.

**SHOB** Surface Hors Œuvre Brute (la SHOB d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir du nu extérieur des mur de façade, y compris les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, les loggias, les toitures-terrasses accessibles).

**POS** Plan d'Occupation des Sols.

**DDE** Direction Départementale de L'Équipement.

**SHON** Surface Hors Œuvre Nette (la SHON est obtenue après déduction de la surface des combles et sous-sols non aménageables).

Objet de la demande	Type d'autorisation nécessaire	Délai d'instruction
Maison individuelle	Permis de construire (PCMI)*	2 mois
Autres constructions de plus de 20 m <sup>2</sup> (garage, abri de jardin, transformation d'une grange en maison d'habitation...)	Permis de construire (PC)	3 mois
Démolition	Permis de démolir si pas de construction ultérieure.	2 mois
Abri de jardin	Aucune formalité en dessous de 2 m <sup>2</sup> de SHOB*	Devra être conforme avec le règlement du POS*
	Déclaration préalable (DP) entre 2 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup>	1 mois
	Permis de construire (PC) si SHOB supérieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	3 mois
Extension	Déclaration préalable (DP) jusqu'à 20 m <sup>2</sup> de SHOB créée	1 mois
	Permis de construire (PC) si SHOB créée supérieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	3 mois
Barbecue «en dur»	Aucune formalité en dessous de 2 m <sup>2</sup> de SHOB	Devra être conforme avec le règlement du POS
	Déclaration préalable (DP) au dessus de 2 m <sup>2</sup>	1 mois
Changement de destination d'un bâtiment	Déclaration préalable (DP) même sans travaux	1 mois
	Permis de construire (PC) si modification des structures porteuses ou de la façade	3 mois
Clôture, mur d'enceinte	Déclaration préalable (DP). Se renseigner toutefois en mairie avant travaux. Cela varie selon les zones du POS.	1 mois
Percement d'ouvertures en façade ou en toiture sans création de SHON*	Déclaration préalable (DP)	1 mois
Piscine	Déclaration préalable (DP) pour celle enterrée et nécessitant des travaux importants	1 mois
	Pour celles démontables et hors-sol, se renseigner en mairie avant toute installation	Devra toutefois être en conformité avec le règlement du POS en ce qui concerne les limites séparatives
Panneaux solaires	Déclaration préalable (DP)	1 mois Toutefois dans le périmètre des monuments classés l'installation de panneaux solaires sur les toitures est interdite
Véranda	Déclaration préalable (DC) entre 2 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup> de SHOB	1 mois
	Permis de construire (PC) si SHOB supérieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	3 mois
Création de plusieurs lots à bâtir	Permis d'aménager (PA)	3 mois

# Vie Associative



## Ecole de tennis

La nouvelle saison 2008/2009 a débuté.

Mini-tennis, initiation,

perfectionnement, entraînements, compétition ...toute la palette proposée par le CHANONAT Tennis Club est en place.

L'équipe d'encadrement est composée cette année de :

- Olivier BRUGIERE éducateur Brevet d'état pour le mercredi en journée,
- Céline REGNIER éducatrice Brevet d'état pour le mercredi en soirée, le samedi et les soirs dans la semaine. Elle est également à La Roche Blanche et sa présence doit permettre une démarche de mutualisation avec ce Club,
- Pierre VAURE et Loic GUILLAUME, pré-initiateur en formation, qui seront guidés par Olivier ou par Céline.

Les inscriptions sont encore possibles.

Renseignements : Pierre Bras 06 60 78 81 64

Odile Salle 06 77 92 13 94

Olivier Brugière 06 12 48 90 43

Céline Regnier 06 03 34 66 44



## Un tournoi féminin à enjeu permanent, une première au Club de tennis

Les femmes aiment la compétition mais n'ont pas toujours la disponibilité pour y participer activement: contraintes familiales obligent en priorité.

Ce constat, établi par la Commission du Tennis féminin du Puy-de-Dôme sous l'égide de son comité, suite à un questionnaire adressé aux joueuses de ce même département, a eu pour conséquence la proposition d'un tournoi, pas comme les autres, se déroulant sur une journée en continu.

Le dimanche 14 Septembre a donc eu lieu, au club de tennis de CHANONAT, de 9h à 17h, l'expérimentation de cette nouvelle formule, sous la houlette d'Olivier Brugière, éducateur Brevet d'état. Neuf jeunes, quasi débutantes, non classées et classées 40 et 30/5, se sont donc affrontées, avec une grande motivation mais aussi dans la bonne humeur et avec un plaisir de jouer évident. Des matchs raccourcis avec 2 sets gagnants de 3 jeux chacun et des tie-breaks à 5 points seulement.

Les joueuses se sont rencontrées à tour de rôle, et ensuite dans un 2<sup>ème</sup> temps les gagnantes ont joué contre les perdantes et les perdantes contre les perdantes, ce qui a équilibré les matchs.

Une journée très réussie, pour les joueuses comme pour les organisateurs, qui demande à être renouvelée. La formule de tournoi semble convenir parfaitement aux femmes.

### Le palmarès

1- Isabelle LAPORTE TC Issoire,

2- Annie SIOCH'AN TC La Roche Blanche,

3- Jacqueline ALEXANDRE TC Chanonat.

### Tournoi jeunes

Le premier tournoi jeunes, organisé par les clubs de La Monne (St Amant /St Saturnin) et de Chanonat, s'est terminé le dimanche 28 Septembre.

## Les Amis de l'Auzon

Les amis de l'Auzon vous informent qu'ils organisent un loto le **dimanche 9 novembre à 14 h** à la salle des loisirs. De nombreux lots et une partie pour enfants.

Nous vous invitons à venir nombreux.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, Chant'Opme revient, à Chanonat, le 29 novembre prochain, pour son nouveau concert sur le thème de l'ENFANCE. L'entrée est fixée à 5 € (à partir de 16 ans); 1€ sera reversé à l'Association pour le Confort des Enfants à l'Hôpital.

A cette occasion, seront récompensées les personnes dont les ballons ont parcouru le plus de kilomètres lors du lâcher de ballons du 21 juin dernier.

Venez nombreux le **samedi 29 novembre 2008, à 20h30**, à la salle des Loisirs de Chanonat.

Contact Chant'Opme :

Tél. 06.07.16.27.82.

courriel : [chantopme@yahoo.fr](mailto:chantopme@yahoo.fr)

site : <http://perso.orange.fr/chantopme/>

# Vie Associative

## Comité des Fêtes

### Saint Valentin

Cette année, le repas dansant de la Saint Valentin aura lieu le **samedi 14 février**, le jour même de la fête du dit saint. Comme par le passé vous pouvez prendre vos billets de réservations au bar-tabac Le Pause Café ou auprès des membres du comité des fêtes. Le meilleur accueil vous est réservé.

Par ailleurs, le comité tient à remercier les personnes présentes lors du vide-grenier qui, hélas, à cause du temps, des plus capricieux, n'a pas attiré la foule des grands jours.



## Association pour le Don du Sang

### Bénévole de Saint Amant Tallende - Section de Chanonat



En raison de besoins toujours aussi importants et sachant que le secteur de Chanonat est toujours fidèle et généreux, l'E.F.S. nous a demandé une **deuxième collecte**. Celle-ci aura

lieu le **6 novembre 2008 dans la salle du Temps Libre et des Loisirs de Chanonat de 17h à 19h30**. Nous comptons sur vous et espérons évidemment de nouveaux donneurs.



# Informations Culturelles

## Médiathèque

7 rue de la mission - Chanonat  
Tél : 04 73 78 21 51

### Jours et horaires d'ouverture

<b>Mercredi</b>	<b>de 15h00 à 17h00</b>
<b>Vendredi</b>	<b>de 16h30 à 18h00</b>
<b>Samedi</b>	<b>de 10h30 à 12h00</b>



Pour les nouveaux arrivants de Chanonat-Jussat-Varennnes, et autres personnes souhaitant s'inscrire, nous vous informons que :

- la médiathèque est un service public intercommunal gratuit ouvert à tous,

- l'inscription est obligatoire pour emprunter des documents,
- une carte unique pour l'ensemble du territoire intercommunal « des Cheires » donne la possibilité d'emprunter sur les 10 médiathèques du réseau
- une offre documentaire actualisée, diversifiée et complémentaire est disponible dans votre médiathèque et sur le territoire
- vous pouvez emprunter :
  - 3 livres, revues : 3 semaines**
  - 1 CD / 1 DVD : 1 semaine**

Un catalogue collectif informatisé est disponible à la médiathèque. Chez vous, vous pouvez effectuer des recherches à partir du site public, consulter les animations du réseau :

<http://mediatheques.Les-Cheires.com>.

Les bibliothécaires de Chanonat sont toutes bénévoles pour assurer les permanences et proposer des animations.

Merci à Valérie Ratinier qui, dès cet automne, va renforcer notre équipe.

### Rappel

Pour éviter toutes relances téléphoniques nous vous remercions de respecter les délais de prêt des documents.

# Informations Culturelles

## *Agenda du trimestre*

### ► A la médiathèque de Chanonat

« Des livres, un auteur » Octobre-Décembre 2008

#### **RECITS D'ASIE**

Exploration d'un patrimoine littéraire, à la rencontre d'auteurs, chinois, coréen, japonais, vietnamien, thaïlandais... Au travers des traditions, des paysages exotiques, des personnages et des scènes du quotidien, des témoignages, des histoires venues d'orient. Sous forme d'albums, romans, mangas pour découvrir et partager (tous publics).

#### ***Faites nous part de vos coups de cœur, nous transmettrons à nos lecteurs.***

A suivre en Janvier 2009 : la littérature nordique dont une bibliographie de Jørn Riel (à St Amand-Tallende le 21 Octobre 2008).

« **Goutez les contes** » mercredi 15 Octobre 2008

Contes pour enfants avec Alice Merveille – conteuse.

« **La rentrée littéraire 2008** » : des nouveautés à disposition en Novembre dans toutes les médiathèques de l'intercommunalité.

### ► Dans la communauté de communes des Cheires

A ne pas manquer !

« **Une soirée en compagnie de Jørn Riel** » mardi 21 octobre 2008 à St Amand Tallende

18h30 – Lecture et aquarelles par les Ateliers du Capricorne d'après le roman « Le jour avant le lendemain »

20h00 – Rencontre publique avec Jørn RIEL, auteur danois, qui nous fait l'honneur de sa présence lors de son passage en France.

Aventurier, ethnologue, écrivain, conteur, il offre une vision inimitable de l'Arctique et des hommes qui le peuplent. Traduite en quinze langues, l'œuvre romanesque de Jørn Riel est extrêmement populaire.

## *Les accueils de classes*

Les classes sont de nouveau accueillies à la médiathèque pour des visites, prêts et animations autour du livre. Chaque classe de maternelle et primaire vient une fois par mois d'Octobre à Mai. Partenariat avec les enseignants sur des projets de classe, découverte d'auteurs, d'illustrateurs, d'éditeurs, de collections. Partage et échange autour du livre.

### « **Prix des maternelles – 2/4 ans - Chanonat - 2009** »

Projet avec la classe maternelle « petite section » d'Emmanuelle Rayssiguier : une sélection de 6 albums à lire dans l'année avec les parents, suivi d'un vote par les enfants au mois de mai pour choisir leur album préféré.

Nous inviterons aussi les enfants de 2 ans qui ne sont pas encore scolarisés à participer à ce prix.

Une matinée de présentation des albums sera prévue au mois de Novembre pour la classe de Mme Rayssiguier.

De même, pour les enfants de 2-4 ans non scolarisés de Chanonat et leurs parents, ou assistante maternelle, souhaitant participer à ce prix, merci de contacter Evelyne Bourgade au 04 73 78 21 67. Une réunion de présentation et d'information sera proposée courant novembre.

A très bientôt.



# Nouvelles des Écoles

## École Maternelle

Les « grandes vacances » sont terminées : l'école recommence, ou commence tout nouvellement pour les plus jeunes.

Mme Tournadre, la directrice, et Mme Rayssiguier, sa collègue, accueillent cette année encore avec beaucoup de plaisir les enfants de maternelle depuis le mardi 2 septembre 2008.

La situation reste inchangée pour cette année scolaire malgré le faible effectif de l'école. Ce sont donc des conditions privilégiées mais à préserver.

Il y a la classe des petits et tout petits, et la classe des moyens et grands.

Plusieurs projets pédagogiques ont déjà débuté :

De nouveau, les enfants se réunissent pour une chorale chaque vendredi matin.

Tous les élèves sont répartis en 2 groupes et mélangés dans chaque classe le jeudi matin pour un projet commun.

Les deux jardins potagers sont régulièrement entretenus par les enfants qui récoltent, mangent et cuisinent les légumes produits.



Les employés communaux ont préparé un revêtement dans la cour pour installer un jeu : c'est un toboggan avec un escalier d'un côté et un mur d'escalade de l'autre côté.

Les enfants vont découvrir avec beaucoup de joie cette nouveauté.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la directrice au 04.73.78.26.98.



# Informations Commerciales

## Cabinet de soins

Mesdames VASSON et DEGROOTE, infirmières, vous rappellent qu'un cabinet de soins est ouvert sur la commune de CHANONAT, à JUSSAT. Vous pouvez les contacter au 06 13 11 17 84.



# Informations Générales

## Horaires d'Ouverture du Secrétariat de Mairie

Le matin tous les jours ouvrables, de 8 h 45 à 12 h 30.

L'après-midi lundi et vendredi de 14 h à 17 h et mercredi de 14 h à 16 h 30.

Tél : 04 73 79 41 05

Fax : 04 73 87 54 17

E-Mail : [mairie-chanonat@wanadoo.fr](mailto:mairie-chanonat@wanadoo.fr)



## Permanence Emploi Formation

Dans le cadre d'une convention de coopération et délégation de services entre l'ANPE la Pardieu et la Communauté de Communes les Cheires, la permanence emploi formation exerce des missions de l'agence concernant l'emploi et la formation.

### En direction des demandeurs d'emploi :

- Propose des offres d'emploi,
- Aide et accompagne dans la recherche d'emploi (possibilité d'accompagnement individualisé : OED),
- Appuie les créateurs d'entreprise,
- Aide à bâtir ou faire évoluer un projet d'accès à l'emploi ou à la formation.

### En direction des entreprises :

- Facilite le recrutement : définition du profil, DUE, contrat de travail,
- Informe sur les aides à l'embauche.

Contactez Agnès LACROIX pour prendre rendez-vous (n'hésitez pas à laisser vos coordonnées sur la messagerie pour un rappel). Portable : 06 87 18 54 24



## Actualisation des tarifs pour les salles municipales

Les tarifs des salles municipales, proposées à la location, ont été modifiés suite à une délibération du Conseil Municipal.

### Les tarifs de la salle du Pitchou (Vareennes) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

#### Personnes et Associations de la Commune

Prix de la journée	Par jour supplémentaire	Cauton salle	Cauton nettoyage
85€	42,50€	150€	75€

### Les tarifs de la salle des loisirs (Chanonat) à compter du 1<sup>er</sup> août 2009 :

	Prix de la journée	Par jour supplémentaire	Cauton salle	Cauton nettoyage
<b>Personnes et Associations de la Commune</b>				
Bar+Entrée	100€	50€	150€	75€
Bar+Entrée+salle 1	180€	90€	375€	150€
Salle complète	200€	100€	375€	150€
<b>Personnes et Associations extérieures à la Commune</b>				
Salle complète	500€	250€	375€	150€



## Inscription sur les listes électorales

Pour tous ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales, nous rappelons qu'ils doivent se rendre au secrétariat de la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2008 pour pouvoir participer à un vote en tant qu'électeur dès 2009.

# Informations Générales

## Ecole de Chanonat

### ▪ Tarifs de la cantine

Pour l'année scolaire 2008/2009, les tarifs de la restauration scolaire ont été fixés sur proposition du maire et après une délibération du Conseil Municipal comme suit :

- enfants 2,90 €
- adultes 3,60 €
- adultes occasionnels 4,30 €

Pour les enfants ayant des allergies entraînant un régime alimentaire, le prix du couvert et du service à la cantine est de 50% du prix du repas.

### ▪ Tarifs de la garderie

Pour l'année scolaire 2008/2009 les tarifs de la garderie ont été fixés sur proposition du maire et après une délibération du Conseil Municipal comme suit :

- quotient familial < 330€ 0,55 €
- 330€ < Quotient familial < 500€ 1,10 €
- quotient familial > 500€ 1,65 €



## Etat Civil

### Mariages

DESMOLLES François et LEHOURS Anne-Catherine, Chanonat, le 19 juillet  
ESTEVEES Michel et GIRAUD Laëtitia, Chanonat, le 26 juillet  
De ARAUJO Manuel et TOUCHE Alexandra, Chanonat, le 9 août  
LESTELLE Guillaume et PROMERAT Céline, Chanonat, le 30 août  
VOUTE Cédric et RICARD Priscilla, Chanonat, le 6 septembre  
REBILLARD Jean-Philippe et BINET Ophélie, Chanonat, le 6 septembre  
GIBELIN Marc et COUENNE Lydie, Jussat, le 6 septembre



### Naissances

MEILHAC Aymeric, Chanonat, le 14 juillet  
DENIS-RAYMOND Albin, Chanonat, le 22 juillet  
BABEVSKI Yann, Chanonat, le 11 août  
HOUHOU Nora, Varennes, le 20 août  
BETTIGA Manon, Jussat, le 22 août  
LEGUE Lilou, Chanonat, le 22 août  
MALIRACH Bastian, Chanonat, le 27 août



### Décès

BLANCHER Vincent, Chanonat, le 4 juillet

*Les Nouvelles de Chanonat*

Responsable de la publication : Jean-Pierre Pezant